

Les procureurs votent à l'unanimité en faveur de la grève



Palais de justice de Québec

Le Soleil, Erick Labbé

(Québec) Si une grève était déclenchée par les procureurs de la Couronne, ça ne veut pas dire que les palais de justice de partout au Québec deviendraient automatiquement déserts d'avocats de la poursuite.

Les services essentiels devraient être assurés, notamment afin que les suspects arrêtés puissent comparaître devant un juge dans un délai raisonnable. Des procureurs devraient aussi siéger pour permettre aux prévenus de subir leur enquête sur remise en liberté. Des cadres du ministère de la Justice et des différents bureaux du Directeur des poursuites criminelles et pénales seront sûrement appelés en renfort dans les différents palais de justice.

Les procès aux assises criminelles déjà entamés devraient probablement être complétés, en dépit d'une grève. Ainsi, le procès pour meurtre que subit présentement Alain Perreault, au palais de justice de Québec, ne devrait pas être stoppé. De plus, l'avocate de la poursuite dans ce dossier, Me Lyne Morais, occupe un poste de cadre au bureau du

Directeur des poursuites criminelles et pénales et n'est donc pas touchée par ce vote de grève.

Deux procureures de la Couronne qui travaillent à Québec ont affirmé que leurs conditions de travail sont de plus en plus difficiles. Selon elles, les avocats de la poursuite manquent cruellement de ressources afin de poursuivre les criminels de façon efficace.

Lourde charge de travail

Ces deux femmes ont affirmé au *Soleil*, sous le couvert de l'anonymat, que le gouvernement doit embaucher plusieurs procureurs rapidement, afin d'alléger leur charge de travail.

Elles disent devoir travailler régulièrement les soirs et les fins de semaine afin de préparer des dossiers d'appel ou pour mettre sur pied la jurisprudence pertinente pour leurs causes. Et ce, sans se faire payer d'heures supplémentaires.

«Moi, j'ai même dû autoriser des plaintes la nuit, quatre jours de suite, parce que j'avais trop de travail durant mes heures de boulot au palais de justice», indique une des deux femmes. «Je savais que les suspects continuaient à faire des crimes et j'ai dû travailler de nuit, afin de permettre aux policiers de faire leur travail rapidement et d'arrêter ces individus.»

«Présentement, le gouvernement a tellement étiré l'élastique avec nous qu'on met en péril notre responsabilité professionnelle», a ajouté cette même femme. «Le surplus de travail nous force parfois à tourner les coins rond dans certains dossiers. On est devenus les champions de l'improvisation.»

Cette même procureure dit avoir pris un congé de maladie d'un mois, au cours des dernières années, en raison d'un épuisement professionnel. Même si son médecin était prêt à lui donner un autre mois de congé de maladie en raison de son état, la femme dit être revenue au travail parce que personne n'avait pris le relais de ses dossiers. «Le travail s'accumulait sur mon bureau, et personne ne me remplaçait.»

L'autre procureure de la Couronne affirme que les avocats de la poursuite sont de plus en plus stressés dans le cadre de leurs fonctions, en raison de l'accumulation de travail. Si plusieurs d'entre eux restent en poste, selon elle, c'est par souci d'être au service de la population.

«Je sais que plusieurs sont poussés par leurs convictions personnelles. Ce n'est certainement pas les conditions de travail qui les incitent à se défoncer à l'ouvrage, jour après jour.»